

DEL-2022-309

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

Suppléants :

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.

MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, BRUNO.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 89

Présents : 51

Représentés par mandat : 25

Objet : REFORME DES STATUTS DU SYANE

Exposé du Président,

Créé en 1950, le SYANE a révisé ses statuts à neuf reprises (1985, 2003, 2007, 2009, 2013, 2015, 2017, 2019 et 2020) en lien avec le développement de ses activités dans l'exercice de ses compétences, pour répondre à l'évolution législative ou encore à celle de son périmètre.

La précédente révision des statuts du Syndicat, approuvée par délibération du Comité syndical le 15 octobre 2020, lui a notamment permis de prendre en compte de nouvelles dispositions relatives à l'élection des délégués, mettre à jour la liste des membres après l'adhésion d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) et la rédaction de certaines compétences compte tenu d'évolutions législatives et réglementaires, ainsi qu'élargir le périmètre des services mutualisés proposés dans le domaine du numérique.

Le SYANE, sur la base des lois qui ont présidé à sa création officialisée par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1950 susvisé, actualise ses statuts, en particulier pour se conformer à la recommandation n° 1 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes rendu public après la délibération du Comité syndical du 4 mars 2021, ainsi exprimée : « *mettre en œuvre le vote différencié par compétence prévu par le CGCT pour les syndicats à la carte et clarifier les compétences obligatoires* ».

Pour ce faire, la présente actualisation des statuts se caractérise par :

- La qualification de syndicat à la carte,
- L'intégration d'une compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique »,
- La partition du Collège des communes et syndicats sous Entreprise Locale de Distribution (ELD), en deux collèges :
 - Le collège des communes sous ELD,
 - Le collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD :
 - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS)
 - et Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT),
- L'introduction du vote différencié par compétence.

La proposition de statuts présentée concrétise un long travail préparatoire avec les représentants du SIESS et du SIEVT et ceux de leurs communes membres, les plus concernés par la réforme que l'ensemble des autres adhérents, avec les juristes du Syndicat. Elle a donné lieu à une consultation informelle des services de la Préfecture, qui l'ont validée.

Elle va nécessiter la confirmation de l'adhésion pour les communes déjà adhérentes qui sollicitent les services liés à la maîtrise de l'énergie notamment, dorénavant intégrés dans la nouvelle compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au périmètre plus large.

Suivant un principe similaire, les communes du SIESS et du SIEVT dont l'adhésion sera officialisée par cette réforme devront également délibérer pour désigner des représentants et confirmer cette adhésion lorsqu'elles bénéficient déjà de services du SYANE, pour l'énergie ou les IRVE par exemple, ou si tel n'est pas le cas, simplement pour la formaliser.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la modification des statuts du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, tels qu'annexés à la présente délibération,
2. à autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

76 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstention

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE